

## **Compte rendu du conseil municipal du Mardi 12 avril 2016 à 18 heures 00**

L'an deux mille seize et le douze avril à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mme BACHELARD

Mrs BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, RABANIT, MANIFACIER, PELLEQUER, JULLIAN

Absents excusés : Mme FOURCADE, Mr GOBLET

Absent : M. CEBELIEU

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

M. PELLEQUER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Mélanie ROURE, chargée d'apporter une assistance administrative au secrétaire de séance, participe à la réunion.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

1/ extension réseau électrique Pont de Rastel

2/ mise à disposition du personnel communal au SIVOM

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité

### **1- Démissions**

Le Maire informe des courriers reçus en mairie le 04 avril 2016 de M. COUPEY et du 05 avril 2016 de M. BORDARIER présentant leur démission de conseiller municipal. Ces courriers ont été transmis en Préfecture. Comme prévu par la loi, elles sont donc définitives et entrent en vigueur à partir de la date de réception. Le conseil municipal se compose désormais de 11 membres, le quorum sera atteint dès 6 élus présents.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **2- Désignation correspondant tempête**

Le Maire rappelle que M. BORDARIER était le correspondant tempête de la commune. Suite à sa démission, il est nécessaire de désigner un autre élu.

Ce correspondant est le référent vis-à-vis d'ERDF en cas d'évènement majeur (pour l'aide au diagnostic, l'information vers les élus, les administrés...).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité désigne M.POLGE, seul candidat, correspondant tempête.

### **3- Désignation délégués déchets CCHC**

M. GOBLET faisant parti d'un autre groupe de travail sur les déchets verts, le Maire propose de le désigner. Adopté à l'unanimité. Considérant que M. GOBLET est absent, s'il refuse, la question sera abordée à un prochain conseil.

### **4- Montant loyer appartement Rue Pasteur**

Le Maire rappelle au conseil que l'appartement situé rue Pasteur est inoccupé depuis mai 2014 et qu'il a été remis en état par diverses entreprises locales.

Il propose au conseil :

- de revoir le montant du loyer pour s'aligner aux prix de location effectués sur la commune.
- que le bail soit conclu pour une période d'un an et qu'un dépôt de garantie, fixé à 1 mois de loyer, soit demandé aux futurs locataires.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De fixer le montant du loyer mensuel à 450 €

- De fixer un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
- De conclure un bail d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

### 5- Subventions associations

Le Maire propose au conseil d'étudier les diverses subventions à allouer aux associations pour l'année 2016. Seules les associations ayant fournies tous les justificatifs seront traitées.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions dont le détail figure ci-dessous

	Budget 2015	Budget 2016
Souvenir Français	250	250
Ski Club	0*	1000
ELA	100	100
Ligue contre le cancer	200	200
Jours de fête ( <i>CH Pontails</i> )	0*	150
Prévention routière	100	100

(\*) pas de dossier déposé en 2015

### 6- Demande subvention – soutien à l'investissement public local

Le Maire informe que la loi de finances 2016 a intégré la création d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. La circulaire n° 5835/SG du 15 janvier 2016 précise les modalités de sélection des opérations retenues au titre de ce fonds et d'attribution de l'aide de l'Etat. Le taux de financement des projets est compris entre 20 et 80 %. Un plancher de 40 000 € par projet est retenu.

Peuvent être financés les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. Pour rappel, la commune a déposé en septembre dernier auprès de la Préfecture la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (réparti sur 3 ans).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité sollicite l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

### 7- Emprunt

Le Maire indique que des contacts ont été pris auprès de plusieurs organismes financiers afin de pouvoir obtenir un financement pour la construction de la nouvelle gendarmerie, certains n'ont pas répondu d'autres ne prêtent plus aux collectivités. Nous n'avons eu que deux propositions : le Crédit Agricole (taux fixe) et la Caisse des Dépôts (taux variable).

Le Maire propose au conseil de retenir l'offre de prêt d'un montant de 1 200 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 1 200 000 €	durée : 25 ans	taux fixe : 2,12 %
Echéance annuelle : 61 962,52 €		
Coût du prêt : 349 063,41 €		Commission d'engagement : 1 800 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de contracter un prêt de 1 200 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énoncées ci-dessus.
- Autorise le maire à signer le contrat et les diverses pièces se rapportant à ce dossier.

### 8- Extension réseau électrique Pont de Rastel

Le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : extension station de relèvement communale. Ce projet s'élève à 10 274,01 € HT soit 12 328,82 € TTC.

#### Définition sommaire du projet :

Dans le cadre du développement urbain à Pont de Rastel tel que défini dans le PLU communal. Les dispositifs de gestion et de surveillance des réseaux humides destinés aux adductions des zones constructibles, auront

besoin d'être alimentés en électricité. Le SMEG envisage les travaux d'extension du réseau électrique basse tension afin de pourvoir à ces installations futures.

La participation communale s'élèverait à 1 030 €. Adopté à l'unanimité.

### 9- Mise à disposition du personnel communal au SIVOM

Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec le receveur municipal, M. FOUR, dans le cadre du SIVOM. D'après les statuts du syndicat, tous les travaux d'investissement concernant les réseaux (eau, assainissement et pluvial) sont de la compétence du SIVOM et la voirie aussi (fonctionnement + investissement).

Des travaux pourront être réalisés par le personnel communal pour le compte du SIVOM.

La commune devra fournir un état récapitulatif après chaque fin de travaux :

- Nombre d'heures effectuées
- Nombre d'agents
- Coût horaire par agent (salaire net + part ouvrière + part patronale)

Lorsque le SIVOM éditera le titre de participation, le coût engendré en sera déduit.

Adopté à l'unanimité.

### 10- Eau assainissement

#### Compte administratif du Maire et Compte de gestion du receveur

<u>Section de Fonctionnement</u>	prévu	réalisé
Dépenses .....	314 970 €	137 826,69 €
Recettes .....	314 970 €	296 497,70 €
Excédent de l'exercice :	158 671,01 €	
Excédent reporté 2014 :	128 469,56 €	
Total résultat excédent 2015 :	287 140,57 €	
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses .....	338 640 €	177 305,09 €
Recettes .....	338 640 €	147 980,07 €
Déficit de l'exercice :	- 29 325,02 €	
Déficit reporté 2014 :	- 93 982,95 €	
Total résultat déficit 2014 :	- 123 307,97 €	
<b>Résultat global exercice 2015 excédent :</b>	<b>163 832,60 €</b>	

Le Maire donne la présidence à Mme BACHELARD qui fait procéder au vote du compte administratif. Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur approuvé à l'unanimité.

#### Affectation des résultats

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et adopté le Compte Administratif 2015,

Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2016 comme suit :

#### - section de fonctionnement : Recettes

002 résultat de fonctionnement reporté..... 163 832,60 €

#### - section d'investissement : Dépenses

001 résultat d'investissement reporté..... 123 307,97 €

#### - section d'investissement : Recettes

1068 excédent de fonctionnement capitalisé..... 123 307,97 €

### 11- Budget Eau Assainissement

M. RABANIT donne connaissance du projet de budget 2016 s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de fonctionnement : 388 035 €

Section d'investissement : 200 305 €

Après explications de certains articles et commentaires, le conseil adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité.

## 12- Vote des 4 taxes

Le Maire propose au conseil d'augmenter le taux de la taxe d'habitation en 2016 et de maintenir les autres taux :

- Taxe d'habitation : 21,44
- Taxe foncière bâti : 16,40
- Taxe foncière non bâti : 55,10
- CFE : 25,04

(Cotisation foncière des Entreprises)

### Explication

En 2017, la Communauté de communes des Hautes Cévennes (CCHC) n'existera plus et fera partie de la Communauté d'Agglomération d'Alès. La Communauté d'agglomération va récupérer la part départementale qui avait été récupérée par la commune en 2011 (environ 9 %.) Pour faire face à la perte de recettes due à cette extension de périmètre, la CCHC va diminuer les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière non bâti (TFNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en 2016. La TH passera de 3,12 % à 2,22 % (-0,9 %), la TFNB de 11,10 % à 7,89 % et la CFE de 1,96 % à 1,39 %. En contrepartie, le Maire propose que le taux de la TF passe de 20,54 à 21,44 % (+0,9 %). Pour le contribuable, il n'y aura aucune incidence sur leur avis d'imposition 2016, à condition que la base nette d'imposition n'augmente pas.

### Exemple

#### Taxe d'habitation 2015

Base nette d'imposition ●	2366		2366	2366		Total des cotisations
Taux d'imposition 2015	20,54 %		3,12 %	0,141 %		
Cotisations 2015 ●	486		74	3		563
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						

#### Taxe d'habitation 2016

Base nette d'imposition ●	2366		2366	2366		Total des cotisations
Taux d'imposition 2016	21,44 %		2,22 %	0,141 %		
Cotisations 2016	507		53	3		563
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2014	20,54 %		3,12 %	0,143 %		
Rappel cotisations 2014	482		73	3		
Variation en valeur	+4		+1	0		
Variation en pourcentage	+0,83 %		+1,37 %	0 %		
Abatements de référence 2003/ 2015 ●	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	Même somme qu'en 2015
● Général à la base				306		

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2016 fixés comme ci-dessus.

## 13- Commune

### Compte administratif du Maire et Compte de gestion du receveur

Section de Fonctionnement	prévu	réalisé
Dépenses .....	1 287 500 €	963 511,54 €
Recettes .....	1 287 500 €	1 091 708,28 €
Excédent de l'exercice 2015 :	128 196,74 €	
Excédent reporté 2014 :	215 736,06 €	
Total résultat excédent : .....	343 932,80 €	
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses .....	1 140 620 €	187 720,63 €
Recettes .....	1 140 620 €	233 980,96 €
Excédent exercice 2015 :	46 260,33 €	
Déficit reporté 2014 :	- 103 561,05 €	
Total résultat déficit : .....	- 57 300,72 €	
<b>Résultat global exercice 2015 excédent :</b>	<b>+ 282 632,08 €</b>	

Le Maire donne la présidence à Mme BACHELARD qui fait procéder au vote du compte administratif. Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur approuvé à l'unanimité.

#### Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance et adopté le Compte Administratif 2015, Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2016 comme suit :

<b>- section de fonctionnement : Recettes</b>	
002 résultat de fonctionnement reporté.....	286 632,08 €
<b>- section d'investissement : Dépenses</b>	
001 résultat d'investissement reporté.....	57 300,72 €
<b>- section d'investissement : Recettes</b>	
1068 excédent de fonctionnement capitalisé.....	57 300,72 €

#### **14- Budget Commune**

M. RABANIT donne connaissance du projet de budget 2016 s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de fonctionnement :	1 377 470 €
Section d'investissement :	1 893 301 €

Après explications de certains articles et commentaires, le conseil adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité.

#### **15- Questions diverses**

##### ➤ *Dégradations*

Le Maire informe que dans la soirée du samedi 9 avril, deux individus ont dégradé des voitures, des containers... Il a été informé par une personne habitant dans le village. Un autre élu a été prévenu ainsi que la Gendarmerie. Les deux personnes ont été appréhendées et entendues par les gendarmes. La Communauté de communes a porté plainte pour destruction de biens publics.

##### ➤ *Station d'épuration*

Le Maire informe que les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées du village ainsi que la construction de la station d'épuration sont aujourd'hui terminés. Un courrier explicatif en lettre suivie va être envoyé à toutes les personnes devant s'y raccorder dans les deux ans. Avant tout raccordement, un contact avec la mairie est obligatoire.

##### ➤ *Travaux en cours ou terminés*

Le Maire donne la parole à M. CHERON qui énonce les travaux effectués par les agents communaux :

- Travaux sur le réseau d'assainissement et de pluvial Avenue de la Libération
- Enduit cimetièrè sud (à côté du tennis)
- Réfection mur de soutènement route de l'Hermet
- Mise en place d'une pompe de relevage eaux usées pour le raccordement des quartiers Champorus/les Pélégris

##### ➤ *Semaine du cirque*

Le Maire rappelle que du 15 au 23 avril se déroule la semaine du cirque sous le chapiteau, installé sur la Place du Colombier. Une réunion publique aura lieu le vendredi 15 avril de 18 h 30 à 19 h 45, suivie d'une réunion avec les délégués de parents d'élèves et le comité de défense des services publics.

##### ➤ *Informations*

- Une famille avec 3 enfants (8, 10 et 12 ans) souhaite s'installer sur Génolhac et recherche un appartement ou maison. Avis à tous.

- Maison PONS : La CCHC attendait le vote du budget du Conseil Départemental du Gard avant de contracter un emprunt pour l'achat de la maison. Si l'opération se fait, la communauté devrait rétrocéder le site de l'ancienne usine à tanin à la commune.
- Un courrier a été reçu de la Préfecture concernant le projet de périmètre d'un nouvel EPCI pour la fusion de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, de la Communauté de communes Vivre en Cévennes et de la Communauté de communes du Pays Grand Combien et l'extension du périmètre de cet EPCI aux communes d'Aujac, Bonnevaux, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas.

La commune a 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable. L'arrêté préfectoral prononçant l'adoption du périmètre du nouvel EPCI nécessite l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre, représentant au moins la moitié de la population totale de ceux-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. A défaut d'accord, l'arrêté de périmètre ne pourra être pris qu'après avoir recueilli l'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Plusieurs questions se posent : que vont devenir le personnel ? Quelles vont être nos compétences ?...  
Pas de réponses à ce jour.

Le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite poser quelques questions au conseil municipal ou faire part d'observations :

- quand débiteront les travaux à la Rue Martinazzo : pour le moment, nous attendons les réponses pour des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.